

# L'Euro : évolution de la typologie monétaire

Le présent article est un résumé de l'intervention des Amis de l'Euro (<http://www.amisdeleuro.org>) lors du Congrès international de numismatique qui s'est tenu début septembre 2009 à Glasgow. L'étude se limite à la typologie des huit coupures de circulation (1 cent à 2 €) qui constituent la base de la numismatique euro métallique. Il convient au préalable de préciser ou rappeler le rôle des différentes institutions communautaires dans le processus de création d'émissions de monnaies.

Tout d'abord, la Commission européenne définit la répartition de la série divisionnaire, actuellement en huit coupures de la 1 cent à la 2 €, et définit la face commune. Il appartient ensuite à chaque État membre de déterminer la quantité de monnaies divisionnaires devant être émises au titre d'une année pour satisfaire les besoins nationaux. Enfin, la Banque centrale européenne délivre pour chaque État une valorisation annuelle maximale, ou plafond des frappes en euro (pièces de circulation et monnaies commémoratives non circulantes). A noter que suite à une réponse donnée par les services de la Commission européenne, le plafond ne s'applique pas en fonction du millésime de la coupure mais en fonction de la date effective de sa frappe. Les contrôles du respect des autorisations plafond délivrées par la Banque centrale européenne sont réalisés, selon toute vraisemblance, à partir d'une comptabilité matière tenue par chaque Institut national qui enregistre les entrées et sorties de flans.

## Les faces communes

La face commune est définie par la Commission européenne. Les premières faces communes, gravées par Luc Luycx, de la Monnaie royale de Belgique, ont été décidées en 1997.

Le changement de face commune imposé aux États membres à compter de 2007 est la traduction numismatique de l'élargissement européen vers l'Europe de l'Est notamment. Tout pays adhérent à la zone euro doit être légitimement représenté sur la face commune. La Slovaquie a été le premier pays à adopter les nouvelles faces communes en 2007, lors de son passage à l'euro.

## La typologie classique

La répartition divisionnaire décimale est assez variée compte tenu de la latitude laissée en la matière aux États membres par la Commission européenne.

Les combinaisons de faces nationales sont variables en fonction des États membres de la zone Euro qui disposent de la prérogative du choix du nombre de dessins différents ; ainsi, plusieurs combinaisons ont été retenues selon les États membres concernés.

– Une face unique pour toutes les coupures (ex : cas de l'Estonie avec une carte géographique du pays).

– Au contraire, une face nationale différente pour chaque valeur faciale de la série divisionnaire (Saint-Marin, la Grèce, ou plus récemment la Slovaquie).

– Une représentation unique (ou très similaire) sur les faces nationales des huit coupures représentant le visage de leur souverain (Belgique, Pays-bas et Luxembourg). A noter que ce choix est un impératif pour le Luxembourg en application de la constitution de ce pays.

– Une face par sous-série (1 à 5 c, 10 à 50 c et 1 à 2 €). C'est la répartition qui a été notamment adoptée par la France. Afin de limiter la rupture avec les monnaies de l'époque du franc, la figure emblématique de la semeuse a été reprise avec un graphisme plus stylisé sur les coupures de 10, 20 et 50 c d'euro. De même, la Marianne républicaine a été retenue pour les coupures de 1 à 5 c avec un graphisme très moderne.

– Un mode hybride, comme la Finlande ou encore Monaco (1<sup>er</sup> type) qui proposent quatre types différents : identiques de 1 à 5 c et de 10 à 50 c, mais des 1 et 2 € différentes.

Les thématiques des faces nationales sont elles également très variées en fonction des États membres.

– Utilisation des emblèmes ou armoiries nationales : c'est ainsi que l'on retrouve la harpe sur les huit pièces irlandaises, l'aigle héraldique monocéphale allemand sur les 1 et 2 €, le lion héraldique sur six coupures finlandaises, les armoiries monégasques sur les 1 à 5 c, la chouette grecque sur la 1 €, les armoiries maltaises sur les 10 à 50 c, celles de Saint-Marin sur la 1 €. A noter que le Portugal représente quant à lui l'histoire de ses sceaux officiels.

– L'histoire des États membres est également l'une des thématiques récurrentes des monnaies euros, et particulièrement les personnages historiques. La Grèce rend ainsi hommage à Rigas Velestinlis, à Capodistrias et à Vénizélos alors que l'Italie se souvient de Botticelli, Boccioni et Marc-Aurèle. Sans doute plus renommés à l'échelle de l'Europe, l'Espagne commémore Cervantès sur les 10 à 50 c et l'Autriche représente Mozart sur sa 1 €. Monaco, Saint-Marin ou encore la Slovaquie utilisent également cette thématique sur certaines de leurs coupures.

– La thématique prépondérante reste celle des monuments : trois différents pour l'Italie (dont le Colisée de Rome), trois pour l'Autriche, un pour l'Allemagne (la porte de Brandebourg), un pour l'Espagne, trois pour Saint-Marin. Parmi les pays ayant rejoint la zone Euro depuis 2007, la Slovaquie ajoute son parlement, Malte fait connaître le temple de Mnajdra et la Slovaquie présente le château de Bratislava.

– La faune et la flore locales, thèmes récurrents également, sont représentées sur les monnaies autrichiennes, chypriotes, finlandaises et slovènes. Dans le même ordre d'idée, la Slovaquie et la Slovaquie exhibent leurs reliefs avec le mont Triglav et la Crête Krivan.

– Le particularisme politique est également mis en avant sur les coupures euro. Les monarchies représentent la tête du souverain sur l'ensemble des coupures de la série divisionnaire (Belgique, Pays-Bas, Luxembourg et Espagne). Il en est de même pour le Vatican alors qu'Albert II de Monaco n'est représenté que sur les 1 et 2 €.

– Parmi les cas les plus spécifiques, on rencontre le bateau de Kyrenia sur les 10 à 50 c de Chypre, un autre choix de bateaux pour les monnaies grecques (Trirème, Corvette et Pétrolier) ou encore la mythologie grecque via la 2 €.

– Enfin, la France a opté pour un symbolisme résolument républicain en retenant pour les coupures de 1, 2 et 5 c le visage d'une Marianne restylisée. Pour les coupures de 10, 20 et 50 c, c'est la figure emblématique de la numismatique pré-euro qui a été retenue : la Semeuse de Roty. A noter que le modèle qui a servi pour le dessin de la semeuse initiale était une jeune femme italienne vivant dans le voisinage du célèbre graveur, Rosalinda Pesca ; en somme, l'Europe avant l'heure ! Pour les coupures de 1 et 2 €, le chêne est également un symbole républicain : à la création de la III<sup>e</sup> République, chaque commune était invitée à planter un arbre qui symbolisait l'enracinement du régime républicain sur toute la France.

## L'activité de frappe des États membres est toutefois encadré par la réglementation européenne.

La Commission européenne a réaffirmé le fait qu'un changement de face nationale doit rester exceptionnel. Il ne sera notamment admis à l'avenir qu'en cas de changement d'un souverain représenté sur les émissions monétaires. Cela a été le cas pour Monaco suite au décès du Prince Rainier en 2005. Les coupures de 1 € et de 2 € émises à partir de 2006 représentent le prince Albert II. Le décès du Pape Jean-Paul II la même année a également engendré une modification de la face nationale unique (portrait du pape). De plus, un moratoire sur les changements de faces nationales a été instauré dès 2002 et est resté valable jusqu'au 31 décembre 2008.

Nous évoquerons plus loin le cas des 2 € commémoratives.

Il a déjà été question d'une harmonisation communautaire des monnaies, c'est-à-dire la disparition des faces nationales au moins sur les coupures les plus petites, dans une volonté de réduire les coûts de production. Cette volonté transparait notamment dans un document de travail de la Commission européenne qui invoque des avantages à l'harmonisation des faces nationales des petites coupures (1 à 5 c d'euro), et ce vraisemblablement avant leur suppression pure et simple (au moins pour les 1 et 2 c).

## Le choix des faces nationales des pays ayant rejoint l'Euro depuis 2007 est intéressant à étudier.

Les pays ont choisi leur face nationale suivant des modalités propres à chacun. Pour Malte par exemple, le choix a été effectué en deux étapes : – un premier concours proposait quatre thèmes (Malte préhistorique, Renaissance, l'identité maltaise et l'archipel maltais – trois choix étaient offerts sur chaque thème). Le thème « archipel » a été éliminé, mais les Maltais ont plébiscité un thème non proposé : la croix de Malte. A noter que le choix s'est effectué par sondage SMS surtaxé, ce qui a engendré une certaine polémique.

– Un second concours a été organisé pour éliminer à nouveau un des quatre thèmes restants : c'est Malte Renaissance qui a été écarté. D'ailleurs, compte tenu de son caractère religieux, il est probable qu'il aurait été refusé par la Banque centrale européenne.

Pour la Slovaquie, le processus a été plus compliqué : en juillet 2004, la Banque nationale de Slovaquie a ouvert une compétition pour choisir les dessins. Dans une première phase, 56 artistes ont proposé des projets contenant 658 dessins des huit valeurs faciales. Des experts de la Banque nationale de Slovaquie, des experts des institutions scientifiques et culturelles de la République slovaque, ainsi que des représentants des artistes graphistes ont participé au processus d'évaluation. 36 dessins ont été sélectionnés pour le second tour. Ceux-ci représentaient dix-sept thèmes, tels que personnalités, architecture, éléments symboliques et autres traits caractéristiques de l'héritage historique et culturel de la Slovaquie. La Banque nationale de Slovaquie présélectionna dix dessins et leurs concepteurs ont été appelés à créer des modèles en plâtre de leur projet. Au second tour de la compétition, les modèles des monnaies en plâtre ont été jugés

par le public. Les citoyens ont alors pu donner leur avis sur les différents projets, via des enquêtes d'opinion, et ainsi influencer sur le choix du graphisme des futures faces nationales des euros slovaques. Finalement, la version officielle ne conservera que les trois projets vainqueurs. A cette époque, aucune des pièces ne possède d'initiales de graveurs, ni même de poinçon d'atelier. On peut même remarquer que sur les centimes, le blason contenant la croix double est absent.

## Typologie exceptionnelle

Certains États telle la France avaient une tradition d'émission de coupures commémoratives : 1, 2, 5, 10 et 20 F circulaient avant le passage à la monnaie unique. Ces États ont très tôt manifesté le souhait de pouvoir réaliser de telles émissions dans le système euro. La Commission européenne a imposé un moratoire de deux ans suite au passage à l'Euro avant d'autoriser des frappes commémoratives de circulation de 2 € uniquement. Le souci qui guidait la Commission dans l'édiction de cette règle était de limiter les risques de confusion dans l'esprit des Européens confrontés à l'Euro. La Commission estimait qu'une période de deux ans pour habituer les usagers de l'Euro était suffisante. La frappe de pièce de 2 € commémorative a donc été autorisée dès 2004, avec le discobole grec comme première monnaie.

Les 2 € commémoratives ne sont émises en principe qu'au titre d'une seule année. Cela s'explique par leur nature même. Elles commémorent un événement ou un personnage historique. Elles sont donc émises pour une date anniversaire déterminée.

Pour l'émission d'une pièce de deux euro commémorative, le volume de l'émission est quantitativement encadré. Il doit représenter au plus 0,1 % du nombre de coupures de 2 € mises en circulation par l'ensemble des États membres depuis le début de l'année N-1 (N étant l'année d'émission de la coupure en question) ou 5 % du nombre total de pièces de 2 € mises en circulation par l'État membre émetteur depuis le début de l'année N-1. En 2007 et 2009, les pays de l'Union européenne ont frappé des émissions monétaires de 2 € commémoratives transversales sur des sujets de portée européenne : les 50 ans du traité de Rome en 2007 et les 10 ans de l'euro en 2009.

A noter que le choix de la face pour 2007 a été politique. C'est le Conseil européen qui a retenu un graphisme commun qui représente les motifs de la place du Capitole à Rome (dessinée par Michel Ange). Le choix de la pièce 2009 a été plus populaire dans la mesure où le public a pu exprimer son choix sur internet.

Si l'on exclut les 2 € commémoratives, les autres cas sont fortuits et relèvent de circonstances ou d'événements imprévisibles.

Nous citerons pour seul cas celui de la série « Sede vacante » du Vatican émise en 2005. L'usage numismatique vaticanique veut que suite au décès du dernier souverain pontife, une série divisionnaire portant les armes du cardinal camerlingue sur les huit pièces soit émise. A l'origine, cette décision se justifiait par l'importance du délai de latence entre le décès du dernier pape et la désignation de son successeur. Si la justification politico-économique a disparu de nos jours, la tradition numismatique en découlant a survécu au passage à la monnaie unique.

## Pour conclure

Nous ne pouvons que constater que la collection des euros de circulation est une collection riche, ouverte et très vivante. De nouveaux types monétaires sont appelés à apparaître au fil du temps et des événements qui touchent le domaine de la numismatique euro, via les 2 € commémoratives notamment, et la fin du moratoire sur les faces nationales devrait faire apparaître de nouveaux types monétaires pour certains pays. En outre, la zone Euro continue de s'agrandir et d'apporter son lot de nouveaux types monétaires !

*Fabrice Rolland est vice-président de l'association « Les Amis de l'Euro », plus grande association numismatique de par son nombre d'adhérents (plus de 1 200 à ce jour). Site : [www.amisdeleuro.org](http://www.amisdeleuro.org)*